



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
À L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES D'ITALIE
(A.N.C.I.)**

*Salle Clémentine
Samedi 12 mars 2011*

Illustres maires!

Je vous adresse à tous mes salutations cordiales et je me réjouis de votre présence, qui s'inscrit dans une tradition consolidée dans le temps, comme en témoignent les audiences accordées par le vénérable Jean-Paul II et par les Papes précédents et comme l'a rappelé le président de l'Association, que je remercie de ses belles paroles pleines de réalisme, mais également de poésie et de beauté, avec lesquelles il a présenté notre rencontre. Ce fait atteste du lien particulier qui existe entre le Pape, Evêque de Rome et Primat d'Italie, et la nation italienne, dont la multitude variée de villes et de villages est précisément l'une des caractéristiques.

La première idée qui vient à l'esprit en rencontrant les représentants de l'Association nationale des communes italiennes est celle de l'origine des communes, expressions d'une communauté qui se rencontre, dialogue, fait la fête et conçoit des projets ensemble, une communauté de croyants qui célèbre la liturgie du dimanche, et se retrouve ensuite sur les places des vieilles villes ou, dans les campagnes, devant la petite église du village. Un poète italien, Giosuè Carducci, rappelle lui aussi dans une ode sur la population de la Carnia: «De la commune la vertu rustique / Campée sous la vaste ombre fraîche / Je vois en la saison du pâturage / Après la moisson le jour de la fête». Aujourd'hui aussi, il existe toujours le vif besoin de demeurer dans une communauté fraternelle où, par exemple, paroisse et commune soient dans le même temps les artisans d'un *modus vivendi* juste et solidaire, malgré toutes les tensions et les souffrances de la vie moderne. La multiplicité des sujets, des situations, n'est pas en contradiction avec l'unité de la nation, qui est rappelée par le 150ème anniversaire que l'on célèbre actuellement. Unité et pluralité sont, à divers niveaux, y compris au niveau ecclésiologique, deux valeurs qui s'enrichissent mutuellement, si on conserve entre elles un équilibre juste et réciproque.

Deux principes qui permettent cette présence contemporaine harmonieuse entre unité et pluralité sont la subsidiarité et la solidarité, typiques de l'enseignement social de l'Eglise. Cette doctrine a pour objet des vérités qui n'appartiennent pas seulement au patrimoine du croyant, mais qui sont rationnellement accessibles à chaque personne. Je me suis arrêté sur ces principes également dans l'encyclique *Caritas in veritate*, où le principe de subsidiarité est considéré comme «l'expression de la liberté humaine inaliénable». En effet, «la subsidiarité est avant tout une aide à la personne, à travers l'autonomie des corps intermédiaires. Cette aide est proposée lorsque la personne et les acteurs sociaux ne réussissent pas à faire par eux-mêmes ce qui leur incombe et elle implique toujours que l'on ait une visée émancipatrice qui favorise la liberté et la participation en tant que responsabilisation» (n. 57). Comme tel, «il s'agit donc d'un principe particulièrement apte à gouverner la mondialisation et à l'orienter vers un véritable développement humain» (*ibid.*). «Le principe de subsidiarité doit être étroitement relié au principe de solidarité et vice-versa, car si la subsidiarité sans la solidarité tombe dans le particularisme social, il est également vrai que la solidarité sans la subsidiarité tombe dans l'assistanat qui humilie celui qui est dans le besoin» (n. 58).

Ces principes doivent également être appliqués au niveau communal, dans un double sens: dans la relation avec les institutions publiques de l'Etat, régionales et provinciales, de même que dans celle que les autorités communales entretiennent avec les corps sociaux et les institutions intermédiaires présents sur le territoire. Ces dernières accomplissent une activité de grande utilité sociale, étant sources d'humanisation et de socialisation, en particulier destinées aux couches de populations exclues et indigentes. Parmi celles-ci, on trouve également de nombreuses institutions ecclésiales, telles que les paroisses, les aumôneries, les maisons religieuses, les instituts catholiques d'éducation et d'assistance. Je souhaite que cette précieuse activité trouve toujours une juste appréciation et un soutien, également en termes financiers.

A cet égard, je désire réaffirmer que l'Eglise ne demande pas de privilège, mais de pouvoir accomplir librement sa mission, de même qu'elle demande un respect effectif de la liberté religieuse. Celle-ci permet en Italie la collaboration qui existe entre la communauté civile et la communauté ecclésiale. Malheureusement, dans d'autres pays, les minorités chrétiennes sont souvent victimes de discriminations et de persécutions. Je désire exprimer mon appréciation pour la motion du 3 février 2011, approuvée à l'unanimité par votre Conseil national, invitant à sensibiliser les communes qui adhèrent à l'Association à l'égard de tels phénomènes et réaffirmant, dans le même temps, «le caractère indéniable de la liberté religieuse comme fondement de la coexistence libre et pacifique entre les peuples».

En outre, je voudrais souligner l'importance du thème de la «citoyenneté», que vous avez placé au centre de vos travaux. L'Eglise qui est en Italie est en train de développer sur ce thème une riche réflexion, en particulier depuis le Congrès ecclésial de Vérone, dans la mesure où la citoyenneté constitue l'un des cadres fondamentaux de la vie et de la coexistence des personnes. Le prochain Congrès eucharistique d'Ancône consacra lui aussi une journée à cette thématique

importante, une journée à laquelle ont été opportunément invités, comme nous l'avons dit, les maires italiens.

Aujourd'hui la citoyenneté s'inscrit précisément dans le contexte de la mondialisation, qui se caractérise, entre autres, par les grands flux migratoires. Face à cette réalité, comme je l'ai rappelé plus haut, il faut savoir conjuguer solidarité et respect des lois, afin que la coexistence sociale ne soit pas bouleversée et que l'on tienne compte des principes du droit et de la tradition culturelle et également religieuse dont la nation italienne tire son origine. Cette exigence est ressentie de manière particulière par vous qui, en tant qu'administrateurs locaux, êtes plus proches de la vie quotidienne des personnes. On vous demande de toujours faire preuve d'un dévouement particulier dans le service public que vous rendez aux citoyens, pour être des promoteurs de collaboration, de solidarité et d'humanité. L'histoire nous a laissé l'exemple de maires qui par leur prestige et leur engagement ont marqué la vie des communautés: vous avez à juste titre rappelé la figure de Giorgio La Pira, chrétien exemplaire et administrateur public estimé. Puisse cette tradition continuer à porter du fruit pour le bien du pays et de ses citoyens! Je vous assure à cette intention de ma prière et je vous exhorte, illustres amis, à avoir confiance dans le Seigneur car — comme le dit le Psaume — «Si le Seigneur ne garde la ville, c'est en vain que veillent les gardes» (126/127, 1)

En invoquant l'intercession maternelle de la Vierge Marie, vénérée par le peuple italien dans ses nombreux sanctuaires, lieux de spiritualité, d'art et de culture, et des saints patrons François d'Assise et Catherine de Sienne, je vous bénis tous, ainsi que vos collaborateurs et toute la nation italienne.